

UE librement choisie : Parcours Stage à l'étranger – O6

Année universitaire 2021/2022

1. Les étudiants candidats au stage à l'étranger ne pourront pas postuler pour Caen.

2. Les étudiants partant en stage à l'étranger ne seront pas rémunérés par le CHU durant cette période.

3. Possibilités de stages à l'étranger

1^{er} semestre

- **Université Catholique de Louvain (Belgique) : 2 étudiants (stage de 3 mois) soumis à réciprocité de la part de l'Université de Louvain**

Langue : Français

2^{ème} semestre

- **Université de Madrid (Espagne) : 2 étudiants (stage de 5 mois)**

Langue : Espagnol

Cette liste est susceptible d'être modifiée chaque année en fonction des capacités d'accueil des universités partenaires.

4. Conditions matérielles des stages

- **Université Catholique de Louvain (Belgique)**

Papiers nécessaires : Carte d'identité ou passeport

Assurance clinique (Responsabilité Civile Professionnelle - RCP) : non proposée par l'Université d'accueil.

Les étudiants doivent contacter leur compagnie d'assurance pour savoir si leur RCP couvre les stages à l'étranger.

Trousse et tenue cliniques : Tenue clinique fournie. Trousse clinique fournie contre le dépôt d'une caution de 500 € (par virement bancaire avant l'arrivée).

Les coûts ci-dessus sont ceux de l'année 2020-2021. Ils n'ont de valeur qu'indicative pour 2021-2022.

- **Université de Madrid (Espagne)**

Papiers nécessaires : Carte d'identité ou passeport.

Niveau d'espagnol requis : Niveau B2 du cadre européen de référence (fournir l'attestation du CLES). **La date de la session CLES espagnol est fixée au 29 janvier 2021.** Il est à noter que l'inscription au CLES auprès du SCELVA est à anticiper. Pour plus d'informations, consultez l'espace d'inscriptions CLES sur Moodle : <https://foad.univ-rennes1.fr/course/view.php?id=1006115>

Assurance clinique (Responsabilité Civile Professionnelle - RCP) : non proposée par l'Université d'accueil. Les étudiants doivent contacter leur compagnie d'assurance pour savoir si leur RCP couvre les stages à l'étranger.

Trousse et tenue cliniques : Trousse fournie. Tenue clinique non fournie (amener une tenue clinique bleue).

5. Modalités de candidature

Les étudiants candidats doivent envoyer **avant le 10 février 2021 une lettre de motivation argumentée accompagnée d'un CV détaillé avec photo** au Professeur Jean-Louis Sixou, responsable des relations internationales (jean-louis.sixou@univ-rennes1.fr), et copie au secrétariat des relations internationales (Mme Céline Allaire, gest-odonto@univ-rennes1.fr). Les critères pris en compte sont les suivants : notes de O4, notes de O5 (S5), notes de TP, assiduité aux TP, comportement, CV et lettre de motivation.

6. Formalités administratives

- Les étudiants devront saisir une convention de stage sur **pstage** (ENT : Formation Insertion professionnelle – Stages : offres et conventions). L'impression de la convention devra être faite en français ou en espagnol, selon le pays de destination. La convention sera ensuite remise au secrétariat des relations internationales pour signature du Doyen et de l'Université d'accueil. **Cette convention vous sera demandée lors du dépôt de votre demande de bourse.**

- Les étudiants devront déposer leur demande de bourse de mobilité **via le formulaire de demande de financement de stage en Europe** : <https://www.univ-rennes1.fr/financer-son-sejour-ou-son-stage-letranger>

A noter que l'attribution d'une bourse n'est pas automatique, et est soumise à conditions de ressources.

- Les étudiants devront contacter leur centre de sécurité sociale et mutuelle concernant les formalités à effectuer pour leur couverture d'assurance maladie.

7. Contrat d'études

Le contrat d'études avec l'Université d'accueil comprend la liste des enseignements cliniques et théoriques et leur nombre de crédits ECTS. Comme les étudiants ne pourront pas assister à 1 des 3 semaines de cours, il leur est demandé d'ajouter sur leur contrat d'études des ECTS, afin de compenser cette semaine de cours (idéalement, 8 crédits ECTS).

8. Obligations cliniques et universitaires

8.1 Règle générale

Avant leur départ, les étudiants devront s'assurer d'avoir rempli leurs obligations cliniques et universitaires, y compris oraux et cas cliniques. Les étudiants devront impérativement consulter les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences votées chaque année pour connaître toutes leurs obligations (disponibles depuis l'ENT : Scolarité - Règles d'examen - Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences détaillées par diplôme - Odontologie).

8.2 Règles particulières

Pour les stages proposés au 2ème semestre :

- les étudiants devront impérativement avoir terminé leur stage actif chez le praticien et déposer leur rapport de stage sur Moodle au plus tard pour les validations de la 2^{ème} session (Contact : Bureau des stages, 3^{ème} étage, stages-odonto@univ-rennes1.fr).

8.3 Lien avec la Commission Internationale

La Commission Internationale souhaite suivre le déroulement du stage à l'étranger. Les étudiants devront envoyer chaque mois par mail aux membres de la Commission un bilan du mois écoulé. La Commission est composée du Professeur Sylvie Jeanne, Doyen, du Professeur Jean-Louis Sixou, du Docteur Anne Dautel et de Madame Céline Allaire.

9. Validation / Jurys

9.1. Règle générale

Envoyer entre le 26 et 30 mai 2022 (pour le jury de la 1^{ère} session), ou avant le 29 juin 2022 (pour le jury de la 2^{ème} session) les documents suivants :

A) Rapport de stage (description/ appréciation) :

Il est rappelé que ce stage correspond à l'UE librement choisie « Parcours stage à l'étranger ». Sa **validation** ne peut intervenir que **si le stage a été entièrement effectué** et qu'un **rapport de stage conséquent, détaillé et entièrement rédigé en français** a été adressé au responsable des relations internationales (Professeur Jean-Louis Sixou, jean-louis.sixou@univ-rennes1.fr) et au secrétariat des relations internationales (Mme Céline Allaire, gest-odonto@univ-rennes1.fr), en version électronique.

La validation du stage ne peut survenir qu'une fois celui-ci terminé et après évaluation du rapport et des actes cliniques effectués durant le stage.

B) Une liste des actes cliniques effectués durant le stage (un modèle est joint en annexe), sous forme de photocopies uniquement, pas de scan :

au responsable des relations internationales (Pr J.L. Sixou), au secrétariat des relations internationales (Mme C. Allaire), ainsi qu'au secrétariat du Pôle d'Odontologie (secretariat.direction.pole.odontologie@chu-rennes.fr).

Cette liste devra être signée par le responsable de chaque service clinique à l'étranger.

Ces actes cliniques seront pris en compte dans la validation du contrat de chaque UF.

9.2. Date de retour postérieure aux délibérations de la 1^{ère} session

L'étudiant ne peut pas être admis à la 1^{ère} session.

L'admission sera à valider lors de la deuxième session.

Les règles de validation citées au paragraphe 8.1 seront appliquées.

8.3. Date de retour antérieure aux délibérations de la 1^{ère} session

L'étudiant peut être admis à la 1^{ère} session.

Les règles de validation citées au paragraphe 8.1 seront appliquées.

8.4. Examen à repasser en deuxième session

En cas d'examens non validés à la 1^{ère} session, l'étudiant doit s'organiser pour présenter l'examen en 2^{ème} session.

Fait à Rennes, le

Nom de l'étudiant :

Professeur Sylvie JEANNE
Doyen de l'UFR d'Odontologie

Mention à recopier manuellement:

Je soussigné(e),reconnais avoir été informé(e) de l'obligation d'être de retour et présent en clinique le lundi 30 mai 2022.

Je m'engage par ailleurs à ne pas déposer de demande de vacances au niveau hospitalier avant la date du 15 juillet 2022.

Je reconnais devoir répertorier durant mon stage à l'étranger tous les actes cliniques effectués et devoir rapporter l'original ou la copie de ce répertoire dûment signé(e) par le ou les responsables de l'établissement d'accueil.

Signature :

